Décharge 1999: budget général CE, Parlement

2000/2157(DEC) - 21/03/2001

La commission a adopté le rapport de M. Christos FOLIAS (PPE-DE, GR) qui recommande l'octroi de la décharge pour l'exécution du budget 1999 au Secrétaire général du Parlement européen. La commission salue les améliorations rencontrées pour l'exécution du budget du Parlement tout en précisant qu'il serait souhaitable de mettre l'accent sur la formation professionnelle continue des ordonnateurs. La commission soutient avec vigueur le principe de mise en concurrence pour l'attribution de marchés. Pour ce qui est de la politique immobilière, elle exprime à nouveau sa position en faveur de décisions basées sur le principe de "fonctionnalité" et d'optimisation des ressources financières. En outre, elle juge inacceptable que le coût définitif du bâtiment Louise Weiss à Strasbourg n'ait pas encore été fixé et attend des autorités compétentes qu'elles placent au plus vite les contractants devant leurs responsabilités. Au sujet de la politique d'information, la commission réclame une évaluation de l'information, qui peut provenir des groupes de visiteurs, afin de déterminer les sujets communautaires qui sont d'intérêt général. Elle demande également la création d'un groupe de travail de haut niveau chargé d'évaluer l'efficacité des dépenses du Parlement dans le domaine de l'information, en particulier dans les Etats membres.